

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT

portant modification de la loi n° 66-537
du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

Le Sénat a rejeté en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 17 décembre 1970.

Le Président,
Signé : Alain POHER.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 1440, 1453, 1493 et in-8° 334.

Sénat : 108, 145 (1970-1971).
